

# PROJET DE TRANSITION APL : VERS LE STATUT DE CIO

## Clarifications sur les Risques et les Modalités

### 1. Pourquoi changer ? Le comparatif des risques

Actuellement, l'APL est une "Unincorporated Association". Ce statut pose un risque financier et légal majeur pour les membres du comité, en particulier pour les rôles financiers. Le passage en CIO (Charitable Incorporated Organisation) crée un **bouclier juridique**.

Critères	✗ APL Actuelle (Unincorporated)	✓ APL Future (CIO)
<b>Identité Juridique</b>	L'APL n'a pas d'existence légale propre.	<b>La CIO est une personne morale.</b> Elle existe légalement par elle-même.
<b>Contrats &amp; Fonds</b>	Signés et gérés au nom personnel des membres du comité.	<b>Gérés au nom de la CIO.</b> (La CIO a son propre compte et signe les contrats).
<b>Responsabilité Financière</b>	<b>Personnelle et illimitée.</b> En cas de dette ou de procès, le patrimoine personnel des membres peut être saisi.	<b>Nulle.</b> C'est la structure (CIO) qui absorbe le risque financier, pas les individus.

### 2. Les responsabilités des Trustees et leurs protections

Les Trustees auront des responsabilités fiduciaires, mais celles-ci sont strictement encadrées et protégées.

#### Quels sont les risques pour un Trustee de la CIO ?

Le patrimoine personnel d'un Trustee ne peut être engagé **que dans des cas extrêmes et volontaires** : fraude avérée, détournement de fonds personnels, ou négligence grave (agir sciemment contre l'intérêt du Lycée et des enfants).

#### Les 3 mécanismes de protection mis en place :

- 1. La forme juridique CIO** : Elle bloque par défaut la responsabilité personnelle pour les dettes de l'association (Clause 8 de la nouvelle constitution).
- 2. L'Assurance Responsabilité (Trustee Indemnity Insurance)** : La nouvelle constitution (Clause 5) autorise explicitement l'APL à payer une assurance professionnelle pour couvrir les Trustees en cas d'erreur de gestion de bonne foi.

3. **La collégialité** : Les décisions financières et stratégiques sont prises collectivement par le Board. Le poids ne repose plus sur une seule personne.

### 3. Modalités pratiques et prochaines étapes

---

- **Type de structure** : CIO sous le modèle "Association" (car l'APL a des membres votants : les parents).
- **Coût de création** : Gratuit (0 £ auprès de la Charity Commission).
- **Élection des Trustees** : Les 5 membres du Board (les Trustees) sont élus démocratiquement par les parents lors de l'Assemblée Générale Annuelle pour un mandat de 2 ans (renouvelable).
- **Les documents de référence** : Le projet de constitution (Statuts CIO) intègre le nouvel organigramme (Comité opérationnel avec Coordinateurs, Délégués et Parents Relais) pour garantir que l'ADN de l'APL et le maillage des écoles restent intacts.